RAPPORT D'ACTIVITES DU WEEK-END AFRICAIN DU DROIT MINIER ET DE L'ENERGIE

Edition 2023



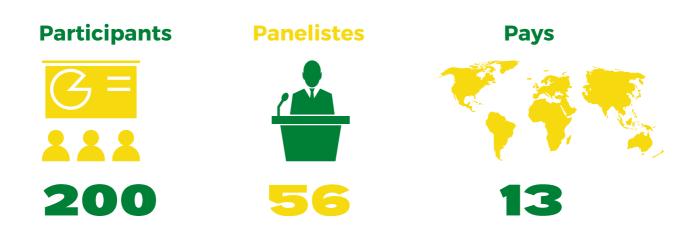
WEEK-END AFRICAIN DU DROIT MINIER ET DE L'ENERGIE



1. RESUME SYNTHETIQUE

Organisé par l'Institut de Formation et d'Expertise Juridique (IFEJ) en collaboration avec le Barreau de Guinée, le Week-end Africain du Droit Minier et de l'Energie (WADME) a eu lieu les 28 et 29 Avril 2023 à l'hôtel Primus Kaloum de Conakry et le 30 Avril sur le site minier de la société CHALCO à Boffa.

Comme annoncé, le WADME a réuni pendant trois (3) jours les professionnels du droit (avocats, magistrats, notaires, juristes d'administrations publiques et d'entreprises, professeurs de droit, etc.), les décideurs et investisseurs du secteur des mines et de l'énergie en Afrique pour dialoguer et proposer des solutions aux grands enjeux juridiques liés à la recherche, au développement et à l'exploitation des ressources minières, énergétiques et pétrolières du continent Africain.























2. ORGANISATEURS





3. SPONSOR OFFICIEL ET PARTENAIRES STRATEGIQUES









4. CEREMONIE D'OUVERTURE

Au cours de la cérémonie d'ouverture, les discours ciaprès ont été prononcés :

1.1. Discours de Bienvenue prononcé par M. Momoya SYLLA, Président du Comité d'organisation du WADME

Extrait du discours « Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires, avocats, dirigeants de sociétés, directeurs juridiques, experts et universitaires venus du Benin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Maroc, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la France, de la Suisse et de la Guinée, pour prendre part aux travaux de cette première édition du WADME.

Je voudrais aussi adresser des mots de remerciements à l'endroit de toutes les personnes, entités, autorités publiques et privées qui ont apporté au comité d'organisation leur soutien dans le cadre de l'organisation de cet évènement. Merci aux autorités politiques et administratives de notre cher Pays la Guinée pour le soutien dont nous avons bénéficié! ».



1.2 Discours d'Accueil et de Remerciements du Barreau de Guinée par Me Mamadou Souaré DIOP, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Guinée



Extrait du discours « C'est un bonheur de voir surtout réunit à Conakry des sommités africaines marquantes du droit des mines et de l'énergie, ils sont à la fois experts juristes, fiscalistes ayant participé à la rédaction de contrats complexes, accompagné la structuration d'opérations financières importantes portant parfois sur des millions de dollars. (...) C'est pour la première fois dans l'histoire de notre jeune barreau que nous co-organisons un forum sur les mines et l'énergie ».

1.3 Discours de Présentation du WADME et des différentes thématiques par Me Hamidou DRAME, Vice-Président du Comité d'organisation du WADME

Extrait du discours « Le WADME est également un espace de plaidoyer, de sensibilisation et de coopération pour la prise en compte de l'expertise africaine dans la gestion des ressources naturelles et la création de collaborations et de synergies entre acteurs basés en Afrique et acteurs hors du continent qui travaillent sur les projets africains liés aux mines et à l'énergie.

C'est donc un espace unique et inédit en Afrique où l'on aborde à titre principal les enjeux juridiques liés à l'exploitation des ressources naturelles du continent. Ce n'est pas un forum ou une conférence internationale de trop puisqu'à notre connaissance c'est l'unique évènement qui se projette sur la durée qui confronte le secteur des mines et de l'énergie avec focus sur les aspects légaux et contractuels ».



1.4 Discours d'ouverture de M. Bokar LY, Conseiller Principal du Président de la Transition Guinéenne

Extrait du discours « L'Etat Guinéen continuera d'appuyer les initiatives des organisations professionnelles juridiques et judiciaires pour que leurs membres puissent prendre une part active dans la gestion des ressources naturelles en Guinée et en Afrique. Le recours aux services juridiques offerts par des cabinets basés en Afrique est un enjeu fondamental et j'espère qu'à la fin de cet évènement, des propositions formulées à l'attention seront gouvernements et des compagnies pour une consécration légale du recours à l'expertise juridique africaine dans les mines et l'énergie. Le secteur des services juridiques ne saurait rester en marge des initiatives en faveur du contenu local. ».



5. SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS DES PANELS

Panel 1 : Les grandes tendances économiques et juridiques du secteur des mines et de l'énergie en Afrique

Panélistes:

- Ismael DIAKITE, Président de la Chambre des Mines de Guinée
- Dr Emma Blanche KANTIONO, Directrice Générale, Essakane Solar SAS, Burkina Faso
- Aissata BEAVOGUI, Présidente de Women in Mining Guinée, Ancienne Directrice Générale de GAC Guinée
- Florent LAGER, Président de la Chambre des Mines du Congo
- Bocar LY, Conseiller Principal du Président de la République, Guinée (Modérateur)

Synthèse des débats et recommandations :

Les échanges des panélistes ont porté sur les grandes tendances économiques et juridiques liées aux secteurs des mines et de l'énergie en Afrique. Au titre du secteur des énergies en Afrique, les panélistes ont évoqué les sujets liés à la nécessité de mettre en place un cadre légal et fiscal incitatif pour attirer des investissements en vue du développement des projets d'énergies renouvelables qui tiennent compte des spécificités et risques politiques et sécuritaires du pays et de la région. La stabilité politique, la sécurité juridique et le soutien aux entreprises locales sont des éléments entre autres qui ont été expliqués par les panélistes.

Quant au secteur des mines, les panélistes ont rappelé les fondamentaux du marché des commodités. Il s'agit notamment de la volatilité des prix, de l'importance des montants à investir, de la durée de développement des projets miniers et des relations entre les pays d'origine des sociétés minières et les gouvernements d'accueil dans la gestion de certaines difficultés liées aux relations gouvernementales. Également, dans les échanges, les panélistes ont abordé les questions relatives à l'évolution des codes miniers en Afrique et la nécessité d'introduire de nouvelles dispositions détaillées liées par exemple à la mutualisation des infrastructures, à la définition de régime spécifique pour le développement de chaque catégorie de minerais puisque les sous-jacents économiques minerais ne sont pas identiques. En ce sens, le caractère essentiel ou non des conventions minières a également été débattu.

Par ailleurs, la mise en place des guichets uniques pour les demandes de permis nécessaires au développement des projets miniers et les plans de gestion des relations et de développement communautaire sont des sujets qui ont été traités par les panélistes dans le cadre des meilleures pratiques.

Enfin, l'autre tendance signalée au cours de l'animation de ce premier panel concerne l'association de plus en plus récurrente des cabinets africains et des cabinets basés hors de l'Afrique dans le cadre des négociations et la gestion des contentieux dans les mines et l'énergie en Afrique.



Panel 2 : Business Développement et Collaborations entre Directeurs Juridiques et Cabinets d'Avocats dans les secteurs des Mines et de l'Energie en Afrique

Panélistes:

- Dr. Abdoul Karim Kabèlè CAMARA, Directeur Juridique Afrique de l'Ouest, Endeavour Mining Plc, Côte d'Ivoire
- Dr. Martial AKAKPO, Avocat associé, Akakpo & Associés, Togo
- Afadodan YAOVI, Directeur des Affaires Juridiques et Contentieux, Électricité de Guinée, Guinée
- Hamidou DRAME, Avocat associé, Guilex Avocats
- Tall Nadia BIOUELE, Avocat associée, Managing Hera Conseils SCPA (Modératrice)

Synthèses des débats et recommandations :

À l'entame, les panélistes ont rappelé que les cabinets d'avocats et les directions juridiques sont des partenaires avec des rôles différents mais complémentaires. Tous les deux participent à la protection des intérêts de leurs clients. Au titre du business développement, les panélistes ont évoqué la question des réglementations liées à la profession d'avocat avec des dispositions sur l'interdiction de la publicité et l'absence d'un cadre légal et fiscal clair relatif à l'exercice de certaines nouvelles missions de conseil juridique (sport, immobilier, etc.).

Les panélistes ont également rappelé les standards attendus de chaque cabinet d'avocat (professionnalisme, réactivité et expertise de niche). Eu égard à l'interdiction de faire de la publicité, la communication notamment sur les réseaux sociaux peut permettre d'accroître la visibilité des avocats et informer sur leurs expertises. En outre, les discussions et recommandations ont porté sur le rôle des ordres professionnels des avocats qui doivent non seulement chercher à définir une stratégie à court, moyen et long terme sur le rôle de l'avocat et les secteurs d'avenir pour les jeunes avocats, mais aussi renforcer la formation des avocats en communication, marketing, en langue anglaise et en comptabilité.



Panel 3 : Procédures d'octroi et de retrait des titres miniers et pétroliers

Panélistes:

- Patrick BONDONGA LESAMBO, Avocat associé, OVK Law Firm, RD Congo
- Bobson COULIBALY, Avocate associée, Yanogo-Bobson, Burkina Faso
- Mouhamed DIENG, Avocat associé, Geni & Kébé, Sénégal
- Akoumba DIALLO, Journaliste spécialisé sur les questions minières et membre de la commission nationale des mines (Modérateur)

Synthèses des débats et recommandations :

Les panélistes ont présenté le cadre légal relatif à l'octroi et au retrait des titres miniers (Burkina Faso, R.D. Congo et du Sénégal) et pétroliers (R. D. Congo et Sénégal). Après la présentation des cadres légaux des différents pays, les panélistes ont échangé sur les constats et difficultés relatifs aux procédures d'octroi et de retrait des titres miniers et pétroliers qui concernent entre autres l'informatisation du cadastre minier et pétrolier, l'analyse des capacités financières et techniques des demandeurs, la définition des zones réservées à l'État et la mise en concurrence dans l'octroi des titres.

Au titre des contentieux, les panélistes ont abordé les contentieux de nature judiciaire (expropriation, inscription judiciaire des droits miniers, occupation du sol, contrats d'amodiation, etc.), ceux de nature administrative (procédure d'attribution de titres miniers et pétroliers) et ceux traités via l'arbitrage avec des offres publiques d'arbitrage qui désignent souvent le CIRDI comme centre d'arbitrage pour l'interprétation et l'exécution des contrats miniers et pétroliers.



Panel 4 : Contenu local dans le secteur des mines et des hydrocarbures en Afrique

Panélistes:

- Thomas RODRIGUEZ, Local Content Specialist, Rio Tinto
- Fatoumata KEITA, Country Lead, Sustainable Infrastructure Advisory, IFC
- Aminata KANTE, Directrice Contenu local, Ministère des Mines et de la Géologie Guinée
- Aguibou LY, Directeur Général IBS Group, Guinée
- Hamidou DRAME, Avocat associé, Guilex Avocats (Modérateur)

Synthèses des débats et recommandations :

Au cours de cette session, les panélistes ont échangé autour des législations liées au contenu local avec un focus sur la définition du contenu local (emploi local, recours aux PME locales et soutien aux grandes entreprises contrôlées par des nationaux et le transfert de technologie et de savoir-faire), les fondements économiques du contenu local et sa relation avec la chaine de valeur de l'achat des biens et services au niveau international.

Le rôle des structures étatiques a été rappelé dans la mise en œuvre effective des politiques et lois sur le contenu ailleurs. les institutions local. Par financières internationales comme l'IFC jouent également un rôle important dans le soutien aux initiatives étatiques et l'accompagnement des entreprises privées dans la mise en œuvre des plans de contenu local pour un développement inclusif. Un appel a aussi été lancé pour un travail collaboratif entre tous les acteurs intéressés par les questions de contenu local afin de prendre en compte non seulement la réalité de chaque État mais aussi la durée et les contraintes des projets miniers et pétroliers.



Panel 5 : Mutualisation des infrastructures dans les mines et les hydrocarbures

Panélistes:

- Florent LAGER, Administrateur Général Adjoint, MPD Congo S.A.U, Congo
- Dr. Abdoul Karim Kabèlè CAMARA, Directeur Juridique Afrique de l'Ouest, Endeavor Mining Plc, Côte d'Ivoire
- Ibrahima DIALLO, Directeur Juridique, Agence Nationale des Infrastructures Minières, Guinée
- Bouna SYLLA, Président du Conseil d'Administration, Société Transguinéen
- Cécé NORAMOU, Consultant Infrastructures Minières et Développement Minier (Modérateur)

Synthèses des débats et recommandations :

rappelé le rôle panélistes ont central infrastructures dans le développement des projets miniers et pétroliers en Afrique. Au cours des débats, les participants ont clairement établi la distinction entre les infrastructures dites minières dédiées aux opérations infrastructures énergétiques, minières. les communication et de transport, et les infrastructures communautaires. La mutualisation des infrastructures peut s'analyser sous l'angle national ou régional avec les clusters. Par exemple, les projets de mines de fer entre la Guinée et le Liberia peuvent mutualiser les infrastructures.

Les panélistes ont rappelé la nécessité d'aligner et d'équilibrer les intérêts des compagnies minières et ceux des États. En effet, les panélistes ont noté que la mutualisation peut avoir des impacts positifs sur la réduction des coûts de conception, construction, ainsi que risques opérationnels. La structuration juridique des accords de mutualisation des infrastructures dépend des législations nationales et le degré d'implication de l'État. Les panélistes ont échangé sur l'expérience de l'Agence Nationale des Infrastructures Minières de Guinée qui a mise un place un accord de mutualisation pour le transport de la bauxite par les sociétés CBG, GAC et COBAD. Le cas de la mutualisation des infrastructures pour le développement des quatre blocs du minerai de fer de Simandou a aussi été rappelé avec les contraintes (coûts des investissements, défis techniques et de coordination entre les deux sociétés, etc.) et les avantages (multi usage des infrastructures, impacts locaux, etc.) qui s'y rattachent.



Panel 6 : Fiscalité minière et pétrolière en Afrique : état des lieux et grandes tendances

Panélistes:

- Cécé ZOGBELEMOU, Senior Fiscaliste, Guilex Avocats, Guinée
- Cherif BALDE, Managing Partner, Jurist Partners,
 Sénégal
- Mamadou Ciré DIALLO, Chercheur en Droit Minier, Université Clermont Auvergne
- Vanessa BAH-LEROUX, Avocate associée, Cabinet Bah-Leroux, Côte d'Ivoire (Modératrice)

Synthèse des débats et recommandations :

Les panélistes ont présenté les grandes tendances liées à la fiscalité minière et pétrolière en Afrique. Ils ont évoqué les disparités des cadres autres légaux l'omnipotence conventionnels des avec conventions d'établissement. Toutefois. des efforts pour harmonisation des cadres législatifs et des conventions sont en cours (principe de soumission de tous les projets au droit commun, technique de l'annexe fiscale et douanière aux conventions minières, et technique de renvoi aux aspects fiscaux du Code minier). Au titre des opérations régulières, les panélistes ont échangé sur la fiscalité applicable aux sous-traitants miniers notamment en Guinée et les cessions et acquisitions d'actifs miniers et pétroliers au Sénégal (questions liées aux structurations juridiques, assimilations des cessions indirectes comme des cessions directes, et au traitement des plus-values).



Panel 7 : Contrats d'achat d'électricité liés aux énergies renouvelables en Afrique

Panélistes:

- Bobson COULIBALY, Avocate associée & Yanogo-Bobson, Burkina Faso
- Adama CAMARA, Mining Business Development Manager West Africa, Vivo Energy, Guinée
- Martial AKAKPO, Avocat associé, Akakpo & Associés, Togo
- Mamadou KEITA, Avocat au Barreau de Paris, Satis Partners, Mali
- Vanessa BAH-LEROUX, Avocate associée, Cabinet Bah-Leroux, Côte d'Ivoire (Modératrice)

Synthèse des débats et recommandations :

Les panélistes sont revenus sur la grande tendance relative au mix énergétique avec l'utilisation des énergies renouvelables (ENR) aux côtés des énergies fossiles par les États et entreprises minières.

l a été rappelé que les principales entreprises du secteur des mines en Afrique ont développé (ex : Barrick Gold et Mali, OCP au Maroc) ou envisagent de Robex au développer des projets d'ENR ou de gaz. Sur le plan légal, il a été rappelé que les ENR sont régulées à la fois par des textes nationaux et des textes internationaux. En outre les panelistes n'ont pas manqué de relever que règlementations initiales relatives à l'énergie sont en train d'être adaptées et modernisées pour prendre compte les besoins des producteurs d'ENR (suppression du monopole dans la production d'énergie, régulation indépendante, fiscalité propre aux énergies renouvelables, etc.).

Ensuite, les panélistes souligné que le développement des projets d'ENR est souvent subordonné à la signature de contrats d'achat d'électricité dits « bancables ». Toutefois, les parties au CAE doivent bien négocier les clauses liées aux délais d'exécution, tarifs, fiscalité et application ou non des exonérations fiscales du partenaire minier au développeur du projet, contenu local (personnel local), monnaie de paiement et la domiciliation des paiements sur un compte étranger. Par ailleurs, les CAE doivent s'appuyer sur des études techniques et prévisionnelles très solides.



Panel 8 : Contrats d'amodiation et contrats de jointventure dans le secteur minier et pétrolier

Panélistes:

- Mamady TRAORE, Directeur Juridique Adjoint, Ministère des Mines et de la Géologie, Guinée
- Patrick BONDONGA LESAMBO, Avocat associé, OVK Law Firm, RD Congo
- Hamidou DRAME, Avocat associé, Guilex Avocats, Guinée

Synthèse des débats et recommandations :

Au cours de cette session, les panélistes ont rappelé les dispositions légales relatives aux contrats d'amodiation et de joint-venture dans le secteur minier (Guinée et RD Congo) et pétrolier (RD Congo). Les Codes miniers et pétroliers prévoient notamment des clauses obligatoires que doivent contenir les contrats d'amodiation et de jointventure ainsi que les procédures d'approbation par les ministères de tutelle. Les panélistes ont attiré l'attention des participants sur la nécessité d'adapter les clauses aux besoins des parties (tarifs, modalités de paiement. responsabilité, résiliation, règlement des litiges, etc.) et aux exigences des législations pour éviter le reiet des demandes d'approbation (ex : cession indirecte, absence de responsabilité pour l'une des parties, etc.).

Panel 9 : Les activités minières et pétrolières face aux exigences du droit du travail en Afrique

Panélistes:

- Alifa Habib KONE, Avocat Associé, Do-fini Consult,
 Mali
- Mahamoud CAMARA, Président du Tribunal de Travail de Conakry, Guinée
- Mady CAMARA, Responsable Juridique, Rio Tinto Simfer. Guinée
- Youlia MAWISA, Directrice Générale du Cabinet Mawisa Consulting, RD Congo (Modératrice)

Synthèse des débats et recommandations :

Les panélistes ont développé les éléments relatifs à l'application des normes liées au droit du travail dans les activités minières et pétrolières en Afrique. Au titre des normes, les panélistes ont mentionné une mosaïque de textes dont entre autres les codes de travail, les codes miniers et lois sur le contenu local (préférence aux employés nationaux et plans de renforcement de capacités, etc.) ainsi que les conventions collectives dans les secteurs des mines et du pétrole. La rédaction des contrats de travail doit donc prendre en compte les différents textes précités pour assurer la conformité des clauses au cadre légal et conventionnel. Les contentieux relatifs aux relations de travail entre employés et sociétés du secteur extractif sont traités par les juridictions de droit commun.

Les panélistes ont attiré l'attention des participants sur des sujets réguliers concernant notamment le non-respect de la durée des CDD, de la période d'essai d'un côté, les motifs et procédure de licenciement de l'autre.

Sur le plan stratégique, les panélistes ont appelé les États à mettre à jour régulièrement leurs politiques en matière d'emploi pour prendre en compte les besoins des sociétés du secteur extractif et à imposer aux compagnies du secteur extractif l'obligation de mettre en place des programmes de renforcement de compétences des employés locaux pour occuper des postes de direction et de management.



Panel 10 : Communautés locales, droits de l'homme et développement des projets extractifs et énergétiques en Afrique

Panélistes:

- Aissatou Billy SOW, Chercheuse au CERESCOR et spécialiste énergie et environnement, Guinée
- Pr. Patrice Samuel Aristide BADJI, Agregé des facultés de droit, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
- Celine Tshizena Tshinate PEGASUS, Directrice du Plaidoyer, African Resources Watch, RD Congo
- Dr. Ahamadou Mohamed MAIGA, Docteur en droit minier, Project Manager, Cowater International, Canada
- Kemoko TOURE, Consultant International et Ancien Directeur Général de la Compagnie des Bauxites de Guinée (Modérateur)

Synthèse des débats et recommandations :

Les panélistes ont échangé sur la prise en compte des droits des communautés locales dans le développement des projets extractifs en Afrique. Il a été rappelé que les minières et pétrolières législations prévoient protections et droits pour les communautés locales (droit propriété, environnement. contributions au développement local. etc.). Le suiet relatif aux compensations des communautés locales a été abordé avec une attention portée aux critères de la compensation, aux conséquences du refus des accords de compensation, et aux relations entre les standards nationaux et les normes internationales notamment celles de la Société Financière Internationale (SFI).

Toutefois, les panélistes ont fait observer que dans plusieurs pays d'Afrique la mise en œuvre effective de ces droits de l'homme par les compagnies dans le secteur extractif reste un défi qui se pose avec acuité. Les procédures judiciaires contre les compagnies sont souvent couteuses et longues. D'où la nécessité de réfléchir sur les modalités de financement pour ce type d'actions judiciaires impliquant une représentation judiciaire des communautés locales (ex : action de groupe, utilisation des contributions au développement local, etc.).

Au niveau international, il a été souligné que des actions de justice peuvent être engagées au niveau des juridictions où sont établies les sociétés mères. L'exemple de la France a été indiqué avec les procédures judiciaires au titre du devoir de vigilance des sociétés mères pour veiller au respect des droits humains des populations locales.

La question relative à la prise en compte des femmes dans la mise en place des projets de développement communautaire a été martelé par les panélistes.



Panel 11 : Arbitrage, corruption et protection de l'environnement impliquant les acteurs des mines et des hydrocarbures

Panélistes:

- Baptiste RIGAUDEAU, Avocat arbitrage international, Lalive, Génève, Suisse
- Agnès BIZARD, Avocat Of Counsel, King & Spalding, France
- Dr. Achille NGWANZA, Arbitre et Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Cameroun
- Dr. Aboubacar FALL, Avocat associé, AF Legal, Sénégal (Modérateur)

Synthèse des débats et recommandations :

Au cours de cette session, les panélistes sont revenus sur le traitement de la corruption et de la protection de l'environnement dans les arbitrages commerciaux et d'investissement. Ils ont rappelé les différences dans les définitions de la corruption dans les pays comme les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre et la France, mais aussi les approches des tribunaux arbitraux qui ne retiennent pas tous les mêmes critères au titre de la preuve des actes de corruption (red flags et preuves). Ils ont également fait la différence entre les contrats de corruption et les contrats corrompus ou issus de la corruption. La corruption peut entrainer soit une décision d'incompétence du tribunal arbitral ou une décision de rejet des demandes au fond avec une absence d'indemnisation.

Au titre des recommandations, les panélistes ont souligné la nécessité et surtout l'importance de la documentation des transactions, la justification des paiements notamment des consultants, l'archivage de l'ensemble des échanges liés aux opérations et surtout la mise en place des procédures de suivi et d'évaluation des procédures internes sur la lutte contre la corruption. En ce qui concerne la protection de l'environnement, il a été indiqué que les communautés locales initient souvent des actions judiciaires pour la réparation des dommages causés à l'environnement et que, dans les arbitrages, la question de l'environnement est de plus en plus récurrente dans les arbitrages impliquant les compagnies du secteur extractif. Certains États africains commencent également à insérer bilatéraux leurs traités d'investissement dispositions relatives à la protection de l'environnement impliquant des obligations à observer par les investisseurs.



6. SYNTHESE DE PRESENTATIONS

Séance de présentation de la Plateforme ALSF Academy, ainsi que les différentes formations et modalités d'accès.

Présentatrice:

 Aida Mademe SYLLA, Capacity Building Cordinator, Facilité Africaine de Soutien Juridique

Synthèse de la présentation et recommandations :

La plateforme ALSF Academy a été présentée aux participants. Cette présentation a permis aux participants de savoir que la plateforme comprend des modules de formation en droit de l'énergie, partenariats public-privé, droit minier et pétrolier, et dette souveraine. Il a été rappelé que l'inscription est gratuite et qu'il n'y a pas de frais de formation à payer par les participants. Ensuite, un certificat de formation est délivré à la fin de chaque module.



Séance de présentation sur les projets d'hydrogène en Afrique

Présentateur:

 Philibert DUTRIEUX, Président Directeur Général iH2 – Ivoire Hydrogène

Synthèse de la présentation et recommandations :

Au cours de cette séance, le présentateur a fait le tour des projets d'hydrogène en Afrique (en phase d'étude et en exploitation). Il a rappelé que les projets d'hydrogène vont jouer un rôle déterminant dans le cadre des efforts de décarbonisation des économies africaines. L'hydrogène peut être utilisé par l'industrie minière, agricole, de transport, de textile et dans l'acier. Au titre des cadres juridiques, il a souligné que les législations relatives aux énergies doivent être modernisées pour prendre en compte les besoins spécifiques des projets d'hydrogène.



Séance de présentation sur la validité et l'efficacité des clauses de stabilisation dans les contrats miniers

Présentateur:

• Dr. Amara SOUMAH, Avocat associé, Kabele Law Group, Guinée

Synthèse de la présentation et recommandations :

Au cours de cette présentation, il a été rappelé les différentes catégories, la nature et la portée des clauses de stabilisation présentes dans les contrats miniers ainsi que leurs validité et effets juridiques. Les clauses de stabilisation ont une portée spatiale et temporelle, et peuvent être globales. Au titre des catégories, on peut citer les clauses de stabilisation stricto sensu, les clauses d'intangibilité et les clauses de stabilisation économique. Toutefois, l'efficacité des clauses de stabilisation peut être limitée par l'intérêt public.

Focus – Pays : Électricité et Hydrocarbures en Guinée Présentateurs :

- Dr. Mohamed BANGOURA, Directeur National des Hydrocarbures, Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures Guinée
- Mamby DOUMBOUYA, Directeur National de l'Énergie,
 Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, Guinée

Synthèse de la présentation et recommandations :

Les deux présentateurs ont fait l'état des lieux des secteurs des hydrocarbures et de l'énergie en Guinée. Au titre des ressources pétrolières, il a été rappelé que la Guinée a découpé son offshore de 80.000 km² en 22 blocs mais il n'y a eu que 3 forages de puits depuis 1977. En ce qui concerne les activités on shore, le bassin de Bowé a été découpé en 14 blocs d'exploration. Au niveau, il a souligné qu'il existe une société nationale en charge des pétroles, une direction nationale des hydrocarbures et le fonds d'appui à la promotion des gaz. Un appel a été fait pour intensifier la promotion et la recherche pétrolière.

S'agissant du secteur électrique, il a été indiqué que le potentiel hydroélectrique estimé de 6,000 Mw mais seulement 8% de ce potentiel est mis en valeur à ce jour ; pour l'énergie solaire, le potentiel est de 4,8 Kwh/m2/jour et pour l'énergie éolienne, la moyenne annuelle de la vitesse du vent varie entre 2 et 4m/s. La puissance totale installée pour le service public est de 1084,51 Mw. Au institutionnel. il v a niveau une société nationale d'électricité, une agence guinéenne d'électrification rurale, et une autorité de régulation du secteur de l'eau et de l'électricité. Une recommandation a été effectuée pour une synergie d'actions entre les acteurs publics et les sociétés minières pour le Co développement de projets d'énergie et le soutien aux projets de lignes d'interconnexion et de transport d'électricité au niveau sous régional.

7. CEREMONIE DE CLOTURE DES TRAVAUX ET PANELS

Discours de clôture :

Le discours de clôture a été prononcé par Maître Dinah SAMPIL, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Guinée. Dans son intervention, Me SAMPIL a remercié tous les participants et les partenaires de l'évènement qui est sans nul doute le plus grand rassemblement de juristes du secteur des mines et de l'énergie en Afrique. Il a également remercié les autorités guinéennes pour leur accompagnement au Weekend Africain du Droit Minier et de l'Energie. Enfin, il a donné rendez-vous à tous les participants à la prochaine édition de l'évènement l'année 2024.



Dîner et prestation artistique:

Conformément au programme de l'évènement, après le dernier panel et le discours de clôture, un dîner a été servi à l'ensemble des participants suivi d'une prestation des artistes : Khady DIOP et Aboubacar SOUMAH dit « ONE TIME ». Pendant une trentaine de minutes, ces artistes ont interprété quelques unes de leurs chansons à la grande joie du public présent.





8. VISITE DES INSTALLATIONS MINIERES DE LA SOCIETE CHALCO A BOFFA

Le troisième jour du WADME a été consacré à la visite des installations minières de la société Chalco basée à Boffa située à 4h de Conakry.

Accueil et Présentation de la société Chalco

Après l'accueil et l'installation de la délégation du WADME 2023, la direction générale de Chalco, après avoir adressée ses mots de bienvenue aux participants de la visite, à procéder à une brève présentation de leurs opérations à Boffa, allant de la signature de la convention minière au lancement de la production de la bauxite. Une session de questions réponses à eu lieu entre les participants et les dirigeants de la société Chalco.

Visite de la salle des opérations, la ligne du convoyeur, du port et de la centrale d'énergie

Après la brève présentation de la société minière Chalco, les participants ont pu visiter la salle des opérations, la ligne du convoyeur qui transporte la bauxite, le port d'embarquement et la centrale thermique.







9. COUVERTURE PRESSE & RESEAUX SOCIAUX











Institut de Formation et d'Expertise Juridi... 11 629 abonnés

[ANALYSES D'EXPERTS] Contenu local - RDC/Guinée

Analyse comparative des lois sur contenu local en République Démocratique du Congo (RDC) et la Guinée, à travers la tribune publiée dans Financial Afrik, par Maîtres Julien Barba et Hamidou Diogo DRAME

Julien Barba et Hamidou DRAME interviendront au Week-end Africain du Droit Minier et de l'Energie (WADME) qui se tiendra à Conakry du 28 au 30 avril 2023.

Institut de Formation et d'Expertise Juridique (IFEJ) et le #Barreau de #Guinée leur remercient pour leur soutien au WADME 2023



Regards croisés entre les lois sur le contenu local en République Démocratique du Congo et la République de ...



Home > Développement local > Le Weekend Africain du Droit

Développement local Economie

Le Weekend Africain du Droit Minier et de l'Energie aura lieu du 28 au 30 avril 2023 à l'Hôtel Primus Kaloum de Conakry – Guinée

By Elie Kabore - 15 mars 2023

⊕ 248

₱ 0



Me H. Dramé: « Le WADME est un évènement unique sur le droit minier et de l'énergie en Afrique »





Le Weekend Africain du Droit Minier et de l'Energie (WADME) se tiendra à Conakry du 28 au 30 avril 2023 à l'hôtel Primus Kaloum. Pour évoquer cette actualité, la rédaction de Mosaiqueguinee.com reçoit Me H. Dramé, Avocat au barreau de Guinée, associé chez Guilex Avocats, un cabinet d'avocats d'affaires spécialisé er droit minier et de l'énergie. Le Vice-Président du



8 @ UE* ₁ 52% &

11:46 P O E .









#kebetu #rig #Africa #fid #licences #guinee #mining #oilandgas #oilgas #gaz #energy #naturalgas #gas #partnership #world #new #investments #capital #integration #operations #innovation #management #future #markets #economy #economics #investing #alternativeenergy #sales #strategy #finances #journalism #consultants #share #wadme Ahamadou Mohamed MAIGA Ph.D Amadou Diop Dr. Abdoul Karim Kabèlè Camara Abdou Wahab BEN GELOUNE Abdourahim Barry Chérif BALDE Aida Mademe Sylla Ibrahima CHÉRIF Phillibert Dutrieux Serigne Modou Bousso Diagne PAPE ATOUMANE NGOM





@

Publier

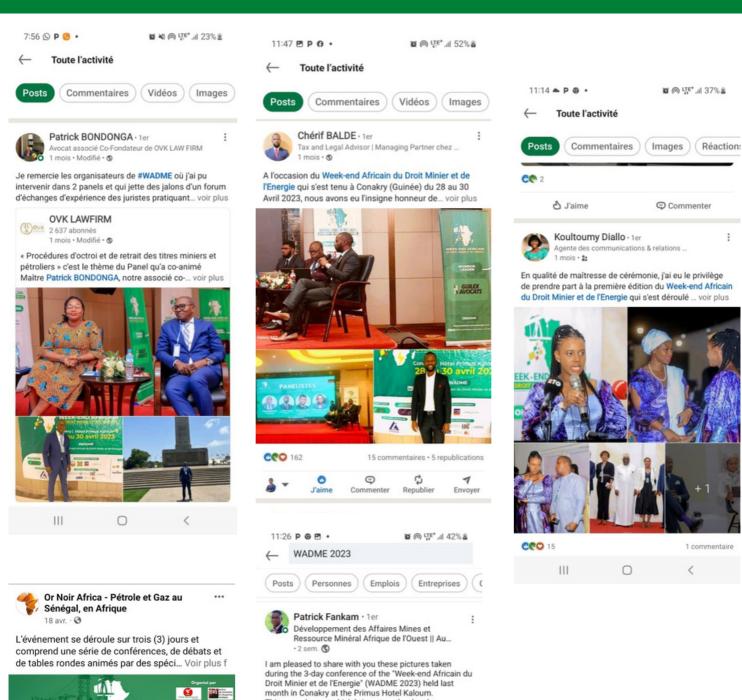
Partagez votre opinion

Ouverture ce matin du week-end africain du droit Minier et de L'énergie en abrégé #WADME#qui se tient à Conakry en Guinée. Cette formation est organisée part L'Institut de formation et de l'Expertise Juridique en partenariat avec le Barreau de Guinée et vise à renforcer les capacités des Avocats dans ce domaine.

Weekend Africain du Droit Minier et de L'Energie #WADME# du 28 au 30 avril 2023 à Primus Hôtel Kaloum.



RAPPORT D'ACTIVITES DU WEEK-END AFRICAIN DU DROIT MINIER ET DE L'ENERGIE





Or Noir Africa - Pétrole et Gaz au Sénégal, en Afrique

Suivre



This annual event which brings together legal professionals, decision makers and investors from the mining and energy sector in Africa to exchange and propose solutions to the major legal issues related to the

CHALCO GUINEA COMPANY SA at Boffa. Kudo to all the organizers @

research, development and exploitation of mining

resources and energy projects on the African continent, was successfully held and ended with a visit to the

10. PARTENAIRES



































WEEK-END AFRICAIN DU DROIT MINIER ET DE L'ENERGIE

Email: contact@weekend-minesenergie.com Tel: 00 224 624 08 08 08 / 00 224 628 03 54 13 Site: www.weekend-minesenergie.com